

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 18 avril 2018

Projet de loi

de boucllement de la loi 10874 ouvrant un crédit de 1 133 680 F destiné à informatiser les carnets de santé des élèves, au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et au service dentaire scolaire (SDS)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 10874 du 27 mars 2014 ouvrant un crédit d'investissement de 1 133 680 F destiné à informatiser les carnets de santé des élèves, au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et au service dentaire scolaire (SDS), se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	1 133 680 F
– Dépenses brutes réelles	1 052 420 F
Non dépensé	81 260 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

La loi 10874 a ouvert en mai 2014 un crédit global d'investissement de 1 133 680 F pour financer le développement du système informatique du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du service dentaire scolaire (SDS), système informatique baptisé SISE (Système d'Information de Santé de l'Enfant).

Le présent projet de loi vise à boucler ce crédit.

Pour mémoire, le projet de loi 10874 a été déposé le 28 septembre 2011 et le rapport final de la commission du Grand Conseil date du 30 octobre 2013.

La demande d'un crédit pour informatiser les carnets de santé des élèves au SSEJ et au SDS avait pour but de répondre aux objectifs suivants :

- informatiser des données de santé des élèves collectées lors d'entretiens ou de dépistages réalisés en temps scolaire;
- rationaliser et renforcer l'efficacité de la gestion des processus métiers du service de santé de l'enfance et de la jeunesse et du service dentaire scolaire;
- sécuriser les données recueillies (fiabilité, confidentialité, etc.);
- renforcer les capacités de pilotage;
- améliorer la maîtrise des risques sur les plans opérationnel et sanitaire;
- faciliter les collaborations interdépartementales dans le domaine de la santé publique.

Pour ce faire, le déploiement du projet et de son cahier des charges devait répondre aux objectifs cités ci-dessus en permettant d'assurer :

1. une gestion du carnet de santé de l'élève, sur la base du dossier administratif unique de la base de données scolaires normalisées (nBDS);
2. une gestion des affectations des ressources métiers aux établissements scolaires;
3. une gestion des échanges d'informations entre les services de l'Etat;
4. un suivi précis des activités des intervenants métiers;
5. une intégration avec les autres systèmes d'information du DIP – tels que la nouvelle base de données scolaires (nBDS) de l'Etat et le système d'information des ressources humaines (SIRH).

L'appel d'offres AIMP réalisé en septembre 2011 a amené le DIP à choisir une solution logicielle existante, opérationnelle et paramétrable aux besoins du SSEJ et du SDS (logiciel CRM dynamics) proposée par la société ELCA SA qui a assuré avec l'Etat de Genève l'intégration des besoins métiers SSEJ – SDS.

Respect des engagements pris

L'exposé des motifs de la loi 10874 décrivait précisément les objectifs du projet. Le projet a été réalisé et mis en production dans un délai de 14 mois, entre septembre 2014 et novembre 2015, avec un retard minime sur le planning initialement prévu de 12 mois, ceci dans le respect du budget alloué.

Fonctions de l'application

Toutes les fonctionnalités ont été développées dans SISE selon le cahier des charges initialement prévu :

- gestion des paramètres de base du système;
- gestion des secteurs;
- gestion des lieux de visites;
- gestion des affectations des intervenants métiers aux lieux de visites;
- gestion du dossier administratif de l'élève;
- gestion des carnets de santé;
- gestion des visites de santé;
- gestion des certificats médicaux litigieux;
- gestion des visites d'aptitude à l'apprentissage;
- gestion des visites pour les sports et arts;
- gestion des dépistages de la scoliose, de la vue et de l'ouïe, ainsi que de la carie dentaire;
- gestion des problèmes orthodontiques;
- gestion des échanges d'informations avec les autres services du département;
- gestion des projets d'accompagnement individualisé (PAI);
- gestion des rendez-vous;
- éditions bureautiques (courriers, rapports);
- documents (entrants et sortants) joints au dossier;
- production de listes de gestion;

- outils de pilotage (statistiques, tableaux de bord, indicateurs);
- gestion des droits d'accès : données (unité de consultation, rôle, dossier) et fonctions autorisées, interfaces : nBDS, SIRH, GINA.

Ces constats doivent être complétés par les remarques ci-dessous qui ont toutes fait l'objet de décisions du comité de pilotage :

- Dans le cadre du développement de SISE, et en discussion avec les intervenants métiers, un espace de travail regroupant les données utiles pour les médecins (visites d'aptitude à l'apprentissage et visites « sports et arts ») a ainsi été développé.
- Deux changements ont été apportés au périmètre du projet en ce qui concerne la gestion des rendez-vous. D'une part, une interface a été développée entre SISE et le serveur de messagerie Exchange de l'Etat pour faciliter l'organisation du travail des collaborateurs. D'autre part, le système gère maintenant autant des rendez-vous individuels que des rendez-vous collectifs (tels que par exemple avec une classe pour un cours d'éducation à la santé). Ces adaptations facilitent l'organisation du travail des formateurs-consultants SSEJ et des éducateurs à la santé dentaire du SDS.
- Concernant les interfaces, celle prévue avec SIRH a par contre été abandonnée, car elle s'est avérée finalement inutile dans le cadre des besoins organisationnels et métiers des deux services. Les ressources libérées ont alors été utilisées pour travailler sur l'interface SISE – Exchange de l'Etat.
- Concernant les échanges d'informations, ces derniers ont été mis en place dans SISE sur les périmètres suivants :
 - inter-service SSEJ–SDS en ce qui concerne les données de dépistage de la carie dentaire et la partie de gestion des affectations du personnel sur les établissements scolaires;
 - avec les établissements scolaires du DIP pour les besoins organisationnels, de planification des activités éducatives et sanitaires des deux services;
 - avec la DGS-DEAS, puisque SISE abrite aujourd'hui la base de données vaccinales cantonale.

Reprise des données

La reprise des données a été une part modeste du projet SISE dans la mesure où l'essentiel des données santé du SSEJ et du SDS était sur des supports non informatisés jusqu'à présent. De ce fait, seules les données du dépistage de la vue et de l'ouïe, hébergées dans une petite base de données

spécifiques SSEJ ont été reprises avec succès dans le nouvel environnement. Un total de 284 000 données de dépistages vue et ouïe (VO) ont ainsi été reprises couvrant toute la population d'élèves des 15 dernières années.

La reprise des autres données santé du SSEJ et du SDS se fait progressivement et manuellement. En ce qui concerne les informations se trouvant dans les carnets de santé (format papier), un programme de rattachement automatique des carnets de santé scannés dans le dossier informatisé de l'élève correspondant a été développé dans le déploiement du projet. Au moment du dépôt du présent PL, 2'070 carnets de santé ont déjà été récupérés et sauvegardés dans SISE.

A relever enfin que la totalité des données santé des projets d'accueil individualisé des élèves du canton (plus de 2000) a déjà été transférée de leur fichier sous format Word à l'environnement SISE depuis la rentrée scolaire de septembre 2015.

Maîtrise des risques, sécurité et accompagnement au changement des collaborateurs-trices

Tout au long du processus de développement du projet SISE, une réflexion a été menée au sujet de la gestion des risques techniques et humains d'un tel projet. Cette bonne maîtrise des risques a permis de mettre en production progressivement l'environnement informatique dès avril 2015 (lot 1) suivi de la totalité de l'application (lot 2) en novembre 2015.

Au plan de la sécurité de l'information, le projet SISE a fait l'objet d'une analyse fouillée des risques qui sont recensés dans le document SIPD requis pour tout projet informatique selon les dernières directives émises par le Conseil d'Etat.

Une attention particulière a aussi été donnée à l'accompagnement au changement des différents groupes professionnels concernés par le périmètre du projet SISE (8 métiers et 250 collaborateurs-trices). Par exemple, la dématérialisation du carnet de santé entraîne pour les infirmières un changement important de pratique métier que le SSEJ accompagne avec vigilance. Ce processus, engagé dès avril 2015, s'est poursuivi tout au long de l'année 2016.

Un programme de formation a été mis en place pour tous les utilisateurs (250 personnes), oscillant entre 2 et 6 demi-journées de formation par groupe métier.

De plus, un groupe de 11 utilisateurs clés issus du groupe de travail du projet SISE a été sélectionné pour être en support rapproché de leurs collègues,

cela tout au long des années 2015-2016 correspondant à la mise en production progressive de ce nouvel environnement informatique.

Les processus métiers sont en voie d'ajustement suite à l'introduction du nouvel outil informatique. Dans la phase de transition, certaines tâches, par exemple la saisie des données relatives aux dépistages de la vue et de l'ouïe, sont déléguées à une secrétaire, afin que le personnel de front puisse se concentrer sur sa mission de dépistage.

Dépenses maîtrisées

La comparaison entre le budget prévu et les montants comptabilisés sur la loi 10874 est illustrée dans le tableau ci-dessous.

	Budget	Réalisé
Montant global du projet	1 133 680 F	1 052 420 F
Economie		81 260 F

Retour sur investissement

Comme indiqué dans l'exposé des motifs du PL 10874 déposé le 28 septembre 2011 au point 8.1, le système d'information de santé de l'enfant ne permettait pas une rentabilité financière significative. Cependant, il a manifestement permis d'améliorer l'outil de travail du SSEJ, en particulier les prestations aux administrés et l'apport pour l'administration, ainsi que l'efficacité environnementale.

Utilité pour les administrés et l'administration

La dématérialisation des carnets de santé a amené une amélioration sensible en permettant au personnel d'être plus réactif grâce à un accès aux données pertinentes des élèves dans les minutes qui suivent une demande, contre un jour en moyenne par le passé. Ce temps de réactivité très bref facilite les interactions et la coordination des actions entre professionnels, au bénéfice des enfants et de leur famille.

En ce qui concerne les économies en personnel administratif, il était prévu la transformation de 5,5 ETP administratifs en 4,17 ETP infirmiers en 2011 lors de la rédaction du projet de loi.

Il convient de rappeler ici qu'il s'est écoulé deux ans et demi entre le dépôt du PL 10874 et l'approbation de la loi, (dépôt du projet le 28 septembre 2011 et loi du 27 mars 2014) et que le temps de mise en production a été très court pour ce projet d'envergure, puisque cette dernière a été effective en novembre 2015 déjà.

Or, la réalité actuelle est assez différente de celle de 2011 : augmentation de la population cantonale des enfants et élèves (soit + 4 122 élèves à l'école publique entre 2011 et 2017, ce qui représente une hausse de 6%), avec comme corollaire une augmentation de la charge administrative.

Malgré l'évolution de la charge de travail entre 2011 et 2017, au moment du présent PL, 2,2 ETP administratifs ont été rendus (2014-2017) dans le cadre des programmes d'économies demandées et des réallocations de ressources internes. Ces 2,2 ETP n'ont donc pas été convertis en poste de terrain, mais économisés.

Selon les prévisions, 3,3 ETP administratifs sont à rendre. Les prévisions de départ à la retraite échelonné d'ici 2020 permettront au SSEJ de convertir 3 ETP administratifs en 2,38 ETP infirmiers, permettant ainsi de renforcer le personnel de terrain. Le service maintiendra 0,3 ETP en poste administratif.

Pour l'administration, SISE a permis de réorganiser l'ensemble du secrétariat qui n'a plus à gérer physiquement un gros fichier papier (70 000 carnets de santé). Dès la rentrée 2016, différentes tâches de soutien au personnel ont été « transversalisées » entre toutes les secrétaires (campagnes de vaccination, gestion des PAI).

Efficiences environnementales

Comme prévu, le nouveau système a permis de diminuer les coûts d'impressions et les quantités de papier utilisé. Chaque année cela représente une économie de 11 700 F en moyenne. L'économie en kilomètres parcourus est aussi avérée puisque leur nombre a diminué de 27% entre 2010 et 2016. Les kilomètres parcourus étaient respectivement de 61 852 km en 2010 et 44 965 km en 2016.

Cette diminution des déplacements s'explique aussi par l'attention particulière apportée depuis le démarrage du projet SISE en septembre 2014 à l'équipement en réseau informatique (admin) des écoles primaires du canton qui, dans une grande majorité des cas, en étaient dépourvues. Après deux ans d'efforts et grâce au soutien du SEM/DIP et des communes, 81 infirmeries des écoles primaires ont été équipées (soit 75% des écoles cibles), permettant de rattraper un retard d'équipement important dans ce domaine.

Quelques chiffres clés concernant SISE (état avril 2016)

Cet important travail d'étude et de développement informatique a permis de mettre en place un environnement de travail performant dont voici quelques chiffres clés, après un peu plus d'un an de mise en production complète de SISE :

- 230 collaborateurs-trices de trois services/direction identifiés dans le système;
- 2 300 projets d'accueil individualisé (PAI) gérés directement dans le système;
- plus de 10 000 dépistages de la carie dentaire saisis;
- 5 200 entretiens de santé et visites d'entrée en scolarité réalisés par les infirmières;
- 1 480 intervenants extérieurs répertoriés;
- campagne de vaccination HB-HPV du SSEJ entièrement gérée dans SISE depuis l'année scolaire 2015-2016 (par exemple, 1 850 vaccinations réalisées en 2015-2016 et plus de 2 900 en 2016-2017);
- 4 076 rendez-vous classes planifiés et réalisés pour les cours d'éducation sexuelle et d'éducation à la santé dentaire depuis la rentrée scolaire 2015.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe:

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité et de l'économie (DSE).
- ♦ Objet : Projet de loi de boucllement de la loi 10874 ouvrant un crédit d'investissement de 1 133 680 F destiné à informatiser les carnets de santé des élèves, au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et au service dentaire scolaire (SDS).
- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 1 133 680 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 1 052 420 F. Un non dépensé de 81 260 F est à constater

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de boucllement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

oui non Autre(s) remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

Signature du responsable financier :

ARO

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant à boucler dans le cadre du bouclement des comptes 2016 (Tome 3, annexe 5).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 26 Mars 2018 Visa du département des finances :

A. ROSSET


N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 21 mars 2018.
